



This PDF is generated from authoritative online content, and is provided for convenience only. This PDF cannot be used for legal purposes. For authoritative understanding of what is and is not supported, always use the online content. To copy code samples, always use the online content.

# Genesys Rules Authoring Tool 8.5.x Help

[Copie de tables de décisions](#)

# Copie de tables de décisions

Vous pouvez copier une table de décisions et coller la copie dans le même ensemble de règles, soit sur le même nœud, soit sur un nœud différent. Pour copier une table de décisions, procédez comme suit :

1. Accédez à l'ensemble de règles auquel appartient la table de décisions dans la navigation de gauche (vérifiez que vous avez sélectionné le bon locataire dans la liste déroulante **Locataire**). Sélectionnez le nœud approprié (au niveau auquel la règle a été définie) et cliquez sur l'onglet **Règles**.

## Conseil

Vous pouvez également utiliser la fonctionnalité **Rechercher** pour localiser des règles.

2. Recherchez la table de décisions dans la liste, sélectionnez-la, puis sélectionnez **Copier la règle** dans le menu **Plus**.
3. Si vous souhaitez que la copie soit située dans le même nœud, cliquez sur **Coller la règle**.
4. Si vous souhaitez que la copie soit située dans un autre nœud, sélectionnez ce nœud dans l'arborescence, cliquez sur l'onglet **Règles**, puis cliquez sur **Coller la règle**.

## Important

Si vous souhaitez déplacer la règle, copiez-la, puis collez-la. Ensuite, supprimez la version originale. En effet, le système ne vous autorise pas à coller une règle après l'avoir supprimée du référentiel.

5. Actualisez les informations suivant vos besoins et cliquez ensuite sur **Sauvegarder**. Pour en savoir plus sur les champs pouvant être mis à jour, reportez-vous à la rubrique [Création de tables de décisions](#).

Lors de la modification de règles, veillez à ne pas effacer votre historique de navigation ou vos données de cookies, car cela pourrait entraîner la perte des modifications non sauvegardées.